

Date de convocation : 18/02/2019

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membre excusés : 4

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille dix neuf, le vendredi 22 février 2019, à vingt heures , le Conseil municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de M. Gérard QUETE, Maire.

Membres présents : M. Gérard QUETE, M. Joël EME, M. Bernard WOZNY, M. Claude CURIE, M. Rémi JEANNINGROS, Mme Sylvie PERRET-GENTIL, M. Michel MINARY Mme Colette THERAGE
Mme GASSER-BIZE Isabelle,

Membres excusés : M. Adrien ROMAIN , M. BOURQUIN Michel, Mme HOUSER Michelle,
.M. CARDEUR Bernard

Membre absent : Mme Adeline CHEVENEMENT

M. le maire ouvre la séance à 20h.

Rémi JEANNINGROS est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 25 JANVIER 2019 est approuvé à l'unanimité.

1/ Réintégration d'une parcelle communale située sur la commune d' Echevannes

A la demande de l'Office National des Forêts après la remise à jour de l'inventaire des parcelles de toutes les communes, il est demandé à l'ensemble du conseil municipal de délibérer pour la réintégration de la parcelle ZD1 d'une contenance de un hectare et 35 centiares à la commune de Vuillafans .Cette parcelle se situe sur la commune de Echevannes.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité pour la régularisation de cette parcelle communale.

2/ Nomination de Madame Catherine Haller en tant que régisseuse

A l'unanimité , le conseil municipal nome Madame Catherine Haller régisseuse de la caisse des recettes des photocopies à compter du 1 er Mars 2019

3/ prolongement du contrat de Monsieur Mourey Daniel

Le contrat de Monsieur Mourey Daniel est prolongé jusqu' à la fin du mandat des élus.
Mr Mourey aura la charge des travaux de nettoyage des bâtiments communaux et la gestion des

ordures ménagères issues de la mairie et de la salle des fêtes.

4/ Achat d' un broyeur pour accoupler avec le tracteur

Vu l'interdiction de brûler les déchets verts pour des raisons écologiques et de protection de l'environnement, le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un broyeur d'une valeur de 2890.00 € ttc à la société PROMODIS à Valdahon.

6/ Demande de subventions

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes sous réserve de la production des bilans comptables de chaque association et de la destination des subventions :

Amicale des pompiers :	350	Euros
Amis de l'hôpital	150	Euros
CTL	1000	Euros
Banque Alimentaire	100	Euros

7/ Renouée du Japon et nettoyage de printemps

Pour le nettoyage de printemps la date du 16 Mars 2019 a été retenue.
Rendez vous devant la Mairie à 8h30 .

En ce qui concerne l'arrachage de la renouée du Japon, rendez vous vous est donné le Samedi 9 Mars 2019 a 8h30 devant la mairie.

8/ Questions diverses

1/Suite aux problèmes récurrent concernant les ordures ménagères des quartier de Croux, La Vaux des Neufs et du chemin du Moulin Haut, après avoir longuement débattus, une réunion sera organisé avec Mr le Maire, Mme Eglantine Aubin du service gestion des déchets pôle Ornans, et les habitants des 3 quartiers concernés.

2/Une présentation du projet d'investissement 2019 nous a été faite par Mr Claude CURIE .
Le conseil municipal votera ces investissements lors du prochain budget.

3/ Le maire informe que la dernière parcelle du Seux rue de la Gare sera vendue à Monsieur BALADHA MEDHI et Madame Loita ALLOU , leur permis de construire étant accepté.

4/ La mise à jour des concessions du cimetière devant êtres renouvelée sera terminée en semaine 10 et présentée par Sylvie Perret-Gentil et Rémi Jeanningros.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance.

Le Maire
Gérard QUETE

BOURQUIN Michel	CARDEUR Bernard	CHEVENEMENT Adeline	CURIE Claude	EME Joël
GASSER-BIZE Isabelle	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	MINARY Michel	PERRET-GENTIL Sylvie
QUETE Gérard	ROMAIN Adrien	THERAGE Colette	WOZNY Bernard	